

le petit migrateur

Editorial



Avant tout, je souhaite remercier les membres de notre assemblée générale qui m'ont réélu président de MRM. Je suis fier et honoré de la confiance qui m'est renouvelée. Je porterai, tous mes efforts à représenter au mieux MRM en tous lieux, en toute circonstance.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des fédérations de pêche adhérentes à MRM. Et, j'ai une pensée particulière pour tous les anciens administrateurs qui ont décidé de ne pas continuer l'aventure. Je les remercie pour leur engagement en faveur des poissons migrateurs tout au long de ces dernières années et j'espère les croiser au bord de l'eau.

La présidence de MRM c'est aussi un programme. Pendant deux ans, le service technique de MRM a travaillé en partenariat avec les services de la DREAL à l'élaboration du PLAGEPOMI.

Approuvé par une très grande majorité des participants et par le préfet coordonnateur de bassin, il définit les actions en faveur des poissons Migrateurs pour la période 2022-2027 (la durée de mon nouveau mandat) dans lesquelles sont inscrites les actions MRM.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons à l'élaboration de la programmation 2023 non sans difficulté pour l'équilibre de notre plan de financement. Je tiens à remercier l'équipe MRM pour ce travail. À mon arrivée, il a été décidé de mettre en place une direction collégiale qui a abouti à la nomination d'une directrice qui a la lourde tâche de faire appliquer les décisions du conseil d'administration. Je ne peux aujourd'hui que m'en féliciter. L'équipe a gagné en stabilité, en expertise et répond à toutes les missions avec comme objectif la défense des migrateurs et de la continuité écologique.

Je remercie tous les partenaires qui soutiennent nos actions en faveur des poissons migrateurs depuis tant d'années : l'Agence de l'eau, la DREAL, les régions Sud PACA, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les départements des Bouches du Rhône, du Gard, de l'Aude, de la Drôme, de l'Hérault, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse, la Mairie d'Arles sans oublier la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, SNCF Réseau et enfin la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Luc ROSSI
Président MRM



Luc ROSSI reconduit à la présidence de l'Association MRM

Le 28 avril 2022 se sont tenus à Orange le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association en présence des délégués représentant les 21 fédérations de pêche adhérentes à MRM et des 2 associations régionales. Ils ont pour objet de faire valider par les élus la réalisation des actions de l'année écoulée, les résultats financiers, ainsi que les budgets et les programmes d'actions à venir.

Bilan moral et financier

Les différents rapports annuels ont été approuvés à la majorité.

Le rapport moral du Président Luc ROSSI a rappelé que 2021 avait vu la concrétisation de projets majeurs avec l'extension des locaux MRM par la construction d'une véranda et l'acquisition de matériel permettant au personnel de fonctionner dans de bonnes conditions, la rencontre de plusieurs élus départementaux et régionaux, la septième édition des journées Poissons Migrateurs, la contribution MRM au PLAGEPOMI 2022-2027.

Tout au long de l'année, les actions de communication se sont poursuivies pour "parler migrateurs": bulletin d'information "papier", films, expositions,...

Nouvelle gouvernance MRM

L'Association MRM, composée de 23 membres au sein de son Conseil d'Administration, est représentée par les présidents de chacune des 21 fédérations départementales du bassin Rhône-Méditerranée et deux associations régionales de pêche (ARPARA et ARPACA).

Après les élections des gouvernances des fédérations départementales, le conseil d'administration s'est réuni jeudi 28 avril et a élu les membres du Bureau et son Président.

Cette nouvelle gouvernance est désignée pour 5 ans et présidée par Luc ROSSI aux côtés de :

- Jean-Claude MONNET, Alain LAGARDE, Georges GUYONNET, Jean-Jacques DAUMAS (vices-présidents)
- Georges MOREAU (trésorier)
- Vincent RAVEL (Secrétaire)





Quel est le devenir des anguilles présentes dans les canaux de Camargue ?

De 2018 à 2021, MRM a réalisé des échantillonnages sur la station de pompage du Sambuc (pose de filet sur le canal du secteur collectif, pose de flottangs et d'un filet à la sortie des buses d'irrigation du secteur privé), afin d'étudier l'influence des pompages sur les anguilles en migration sur le Rhône. Depuis 2021, de nouvelles investigations abordent la notion du devenir des anguilles pompées.

Des résultats fluctuants mais une influence non négligeable des différents secteurs

Les résultats sont sensiblement similaires de 2018 à 2021 à la station collective du Sambuc. La majeure partie des anguilles pompées correspond à des civelles ou des anguillettes arrivées au cours de l'année dans le Rhône. En considérant qu'en moyenne 14 millions de mètres cubes sont pompés par an à cette station, il a été estimé entre 800 et 2 100 anguilles pompées par an.

La variabilité annuelle s'explique par les flux de civelles arrivant de la mer, mais également par la thermie et le débit du Rhône qui régissent plus localement les mouvements d'anguilles.

Sur le secteur privé, la pose de flottangs (habitats artificiels permettant de capturer des anguilles de petite taille) de 2018 à 2020 a attesté la présence d'anguilles. La pose d'un filet à la sortie de la buse d'irrigation montre une abondance sensiblement supérieure à celle des flottangs (0,16 anguille par heure sur une seule des quatre voies contre 0,19 anguille par heure sur l'ensemble du canal du Sambuc), sous-entendant une influence plus forte de la station privée dont la pompe est localisée en bordure du Rhône.

Les échantillonnages confirment ainsi l'introduction d'anguilles dans les canaux d'irrigation par pompages.

Bien qu'il soit impossible d'établir le nombre exact à l'échelle du Delta du Rhône (configurations et types de pompages trop variés), la moyenne observée (1 700 anguilles/an) laisse penser à une influence non négligeable du pompage à l'échelle des 170 stations du delta du Rhône.

Par ailleurs, des travaux réalisés sur la mortalité induite par le passage dans des pompes similaires à celles présentes en Camargue font état de phénomènes de cisaillement chez les petits individus (changement de pression et fortes turbulences). Bien qu'il ne soit pas possible à ce jour d'établir la mortalité directe suite au passage dans les pompes, celle-ci pourrait induire une influence plus marquée du pompage sur les anguilles en migration.



Pêche électrique sur la Sigoulette © MRM

La moyenne observée (1 700 anguilles/an) laisse penser à une influence non négligeable du pompage à l'échelle des 170 stations du delta du Rhône

Les anguilles pompées retrouvent-elles la mer un jour ?

La seule potentialité de survie pour les anguilles pompées consiste à atteindre les canaux de drainage qui restent alimentés en eau par les précipitations automnales et hivernales via les marais. Leur migration de dévalaison pourrait ensuite être retardée voire fortement compromise selon la configuration des sites.

Dans les bassins poldérisés où l'eau de drainage retourne en partie au Rhône par pompage (55% des bassins de Camargue, à l'opposé des bassins non poldérisés où l'eau s'écoule dans le Vaccarès), les individus sont en effet piégés dans des systèmes fonctionnant à huit clos et leur passage dans les pompes peut entraîner de fortes mortalités dans le cas de grands individus.

Afin d'attester la présence d'anguilles dans ces bassins poldérisés et de déterminer la méthodologie d'échantillonnage la plus adaptée, des pêches électriques et des relevés de filets ont été organisés sur le canal de la Sigoulette. Plus de 40 anguilles ont été capturées majoritairement via les filets.

Ces tests seront étendus sur le canal de la Sigoulette et celui de la Fadaise dès 2022 par des échantillonnages par filets et la capture-marquage-recapture d'individus afin d'estimer la densité d'anguilles présentes dans ces canaux ainsi que leur devenir.



ETUDE DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE INTRA-LAGUNAIRE

Des suivis des déplacements des anguilles européennes produites par deux bassins versants de l'Etang du Vaccarès (Fumemorte, bassin non poldérisé et le site des Grandes Cabanes, bassin poldérisé), ont été mis en place dans le cadre du projet COLAGANG. Cette étude menée jusqu'en 2025 par l'OFB et La Tour de Valat a deux objectifs :

- Connaître le devenir des anguilles dans les bassins poldérisés
- Suivre la dynamique de dévalaison

Sur le site des Grandes Cabanes, ce projet s'articule avec nos investiga-

tions sur le devenir des individus pompés. En effet, ce site fonctionne à huit clos. Aussi, la mise en place d'un suivi télémétrique par RFID et par pêche en capture/marquage/recapture permettra à terme d'évaluer le projet de reconnexion de ces marais au Vaccarès.

Au travers des connaissances acquises via les échantillonnages menés par MRM sur les bassins poldérisés, couplées par celles obtenues dans le cadre du projet développé par l'OFB et La Tour du Valat, nous pourrions obtenir une vision fine du devenir des individus pompés à l'échelle du delta.

VERS UN INDICATEUR ALOSE EN OCCITANIE

Avec un réseau hydrographique de 74 000 km de cours d'eau, la région Occitanie abrite une grande diversité de milieux aquatiques. Ces derniers sont des éléments essentiels au fonctionnement des écosystèmes et à la présence de communautés piscicoles.

D'amont en aval des cours d'eau, en fonction des conditions environnementales, 78 espèces de poissons ont été recensées à l'échelle régionale. Parmi elles, 11 espèces migratrices amphihalines effectuent une partie de leur cycle dans les petits fleuves côtiers d'Occitanie.

Toutefois les milieux aquatiques et leurs espèces associées sont soumis à d'importantes pressions qui menacent leur fonctionnement et leur pérennité : pollution, modification de la morphologie des cours d'eau, fragmentation des milieux aquatiques...

Face à ces menaces qui pèsent sur la biodiversité, la Région Occitanie a élaboré la Stratégie régionale pour la Biodiversité fixant un cap commun pour préserver et reconquérir la biodiversité.

En tant qu'opérateur de la SrB, l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie a, entre autres, pour missions de valoriser la connaissance. Dans ce cadre l'ARB pilote l'observatoire régional de la biodiversité, un outil destiné à suivre l'état et l'évolution de la biodiversité en Occitanie.

Aussi pour réaliser un état des lieux de la situation des poissons migrateurs et avoir une visibilité de la capacité de déplacement et de reproduction des poissons migrateurs en région, l'ARB a sollicité l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO), les associations Migrateurs Rhône-Méditerranée



(MRM) et Migrateur Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO), en tant qu'experts pour élaborer un indicateur spécifique sur deux espèces d'Aloses (Grande Alose et Alose feinte).

Il permettra ainsi d'estimer le nombre d'individus par espèce et d'évaluer des tendances de populations.

L'alose feinte de Méditerranée, clap sur la migration 2022

Une remontée encourageante sur l'axe Rhône

Les premiers résultats des suivis de la population d'alose indiquent des remontées encourageantes sur l'axe Rhône.

L'information la plus révélatrice est le nombre de passages d'aloses à la passe à poissons de Sauveterre : 4 239 au 30/06/22.

Les premiers retours du suivi de la pêche et de la reproduction appuient ce constat.

- Peu de captures sur les sites de pêche les plus avals, Gardon notamment,
- Des captures plus importantes sur les étages amont jusqu'à Bollène
- Peu de bulls sur le Gardon et la Durance
- De nombreux bulls observés sur la Cèze
- Activité de reproduction observée sur le vieux Rhône de Donzère
- Une colonisation conséquente sur l'Ardèche mais une activité de reproduction restée très faible : l'atterrissement formé en amont du seuil de St Martin d'Ardèche limite l'apport en eau de la passe à poissons et donc la possibilité pour les aloses d'accéder aux frayères situées en amont.

Bien que les conditions environnementales aient favorisé une colonisation rapide des axes de migration, le manque d'eau aurait impacté l'efficacité et la durée de la reproduction (qualité, température et hauteurs d'eau sur les frayères).

Les aloses colonisent l'ensemble de l'arc méditerranéen

Sur l'Hérault, des problèmes techniques survenus à la station vidéo-comptages de Bladier-Ricard ont engendré d'importantes pertes de données ; on dénombre malgré tout 421 aloses au 06/06/2022.

L'Aude fait état une fois de plus, d'une importante activité de reproduction (492 bulls). Pour la 3^{ème} année consécutive, la migration a été particulièrement importante sur le Vidourle.

Sa présence est avérée sur le Tech pour la 2^{ème} année consécutive et sur la Têt*.

Sur l'Argens, le vidéo-comptage au Verteil confirme la présence de l'espèce mais soulève des questions quant à la l'attrait printanier en mer (présence d'un cordon sableux à l'embouchure).



MRM à Worcester pour un symposium sur l'Alose

Les 24 et 25 mai dernier, MRM a participé au symposium international sur l'Alose à Worcester (Angleterre) pour présenter les travaux sur le marquage RFID et acoustique d'aloses à Bladier-Ricard sur l'Hérault en vue d'évaluer l'efficacité des passes à poissons.

Ce séminaire visait à réunir des scientifiques de tous horizons (plus de 100 participants) pour discuter des techniques de suivi innovantes (télémétrie/ADNe...), du comportement des aloses et des bénéfices de la restauration de la continuité

écologique, comme le vaste programme « unlocking the severn » qui vise l'équipement de 6 ouvrages et la reconquête de près de 250 km de cours d'eau.

Du Portugal à la Lituanie, en passant par la France, l'Angleterre et les Pays-bas, les retours d'expériences ont permis d'en apprendre plus sur la migration des aloses comme par exemple, des déplacements jusqu'à 200 km le long des côtes en hiver jusqu'à 7 km par jour en cours d'eau.

*6 nuits de prospections réalisées grâce à une collaboration multipartenariale locale (FD/EPTB/MRM/OFB).
Pas de bulls observés mais des géniteurs présents sur site.

Vers la construction d'un PLAGEPOMI Corse

Malgré une présence avérée des migrateurs, la Corse ne fait actuellement l'objet d'aucun Plan de Gestion local. Conscient de cela, la DREAL Corse souhaite réaliser un PLAGEPOMI propre à son territoire.

Elle a, en ce sens, sollicité l'Association MRM afin de profiter de son expertise et son retour d'expérience en la matière plus particulièrement vis-à-vis des orientations suivies et connaissances.

Les migrateurs en Corse

L'Anguille

La Corse est largement colonisée par les anguilles que ce soit les fleuves côtiers ou les lagunes.

Par ailleurs, la qualité physico chimique et les conditions de montaison y sont globalement bonnes et meilleures que sur la façade continentale.

Il est de ce fait possible que la contribution des anguilles corses soient supérieures à d'autres bassins, faisant de la Corse un territoire à fort enjeu pour la préservation de l'espèce.

L'Alose

Le Golo, le Tavignano et le Fium orbo sont les seuls fleuves corses colonisés par les aloses.

Des analyses génétiques ont révélé une forte divergence entre les aloses du Tavignano et celle de la façade continentale faisant des aloses corses une ressource génétique originale qu'il convient de préserver.

La Lamproie marine

L'espèce n'a jamais été recensée jusqu'à cette année où un pêcheur nous a transmis une photo d'un individu fixé sur la coque de son bateau au large de Solenzara.



Vers une gestion des amphihalins

Malgré des données éparées, il apparaît clairement que la Corse est un territoire à enjeux pour les différentes espèces migratrices.

Il est dès lors nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'acquisition de connaissances permettant de mieux cibler les enjeux mais également connaître l'évolution des populations pour mieux les protéger.

Pour répondre à cette problématique, MRM travaille sur des préconisations d'actions qui seront proposées d'ici peu à la DREAL et qui, espérons-le, serviront à l'avenir à construire un PLAGEPOMI Corse.



Les brèves



Le conseiller départemental Christophe MORGO à la rencontre de MRM

Jeudi 5 mai, le Président MRM Luc ROSSI a rencontré M. Christophe MORGO, vice-président délégué à l'environnement du conseil départemental de l'Hérault en compagnie de M. Jean-Jacques DAUMAS, président de la Fédération de pêche de l'Hérault.

Un très bon moment d'échanges a eu lieu, en salle puis au bord de l'Hérault pour assister aux marquages d'aloses par RFID. M. MORGO a été très sensible aux actions MRM en faveur de la reconquête des milieux et de la biodiversité sur le Département de l'Hérault.

Merci à lui pour son accueil et sa disponibilité.



Appel à proposition : 8^{ème} édition des journées Poissons Migrateurs

En novembre 2023 se déroulera la 8^{ème} édition des journées « Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée ».

Vous souhaitez intervenir ? Un sujet particulier vous intéresse ? N'hésitez pas à transmettre vos attentes ou vos propositions à :

g.verdot@migrateursrhonemediterranee.org



Contrat de rivière Ouvèze

Le 8 juillet 2022, MRM et 26 autres structures signataires de l'avenant du contrat de rivière Ouvèze (Etat, Agence de l'eau, départements, Région Sud, FDAAPP-MAs, ASA, collectivités...) se sont engagés auprès du Syndicat Mixte Ouvèze Provençale pour la mise en œuvre d'actions visant à optimiser la gestion de la ressource en eau et des écosystèmes du bassin de l'Ouvèze provençale.

Retrouvez toutes nos actualités sur www.migrateursrhonemediterranee.org

Avec le soutien financier de :



Le petit migrateur est publié par :

ASSOCIATION MIGRATEURS RHÔNE-MÉDITERRANÉE

ZI Nord, rue André Chamson, 13200 Arles
www.migrateursrhonemediterranee.org

Directeur et responsable de la publication : Luc ROSSI
Conception et réalisation : Géraldine VERDOT

Rédaction : Équipe MRM

Impression : Arles Imprim - Imprimé sur papier recyclé
ISSN 2104-1830. Dépôt légal : À parution

